



Championnat de France Exotiques et Concours club OCVO du 24 au 29 Octobre 2017



F.F.O.

REGLEMENT DE LA BOURSE

Dans le cadre du Championnat de France FFO Exotiques et du Concours du club, l'OCVO organise une Bourse.

Ceci est le règlement de la BOURSE applicable pour tous les éleveurs du National et de l'OCVO.

La Bourse se trouvera dans la salle polyvalente I. F. JOLLIOT CURIE lieu du Championnat de France des Exotiques.

Pour les éleveurs participants au concours en cas de vente d'un ou plusieurs oiseaux (ce que nous souhaitons) L'OCVO se réservera le droit de retenir 10% de la vente pour l'organisation de la Bourse.

Pour les éleveurs ne participants pas aux concours, un espace leur sera réservé. **Pour chaque oiseau vendu quelle que soit la catégorie de l'oiseau un montant de 15% sera reversé à l'OCVO.**

Aucun oiseau protégé de la Faune Européenne ne pourra être exposé à la vente à l'exception des mutations répertoriées et autorisées. Ces oiseaux devront être accompagnés des certificats requis. Capacité etc.

L'OCVO pourra mettre à disposition, **dans la limite du stock disponible**, des cages d'exposition. Une somme forfaitaire de 3Euros par cage sera demandée **et exigée** avec la feuille d'engagement.

TOUS LES OISEAUX ET TOUTES LES CAGES DEVRONT ÊTRE DANS UN ÉTAT DE PROPRIÉTÉ IRRÉPROCHABLE. Chacun comprendra que présenter des oiseaux au public doit se faire dans les meilleures conditions possibles, dans l'intérêt de notre hobby et des autres éleveurs. **Nous ne sommes pas des marchands !**

L'OCVO se réserve, donc, le droit de **refuser la participation d'exposants** et de refuser l'entrée à des oiseaux sales et/ou malades ou à des oiseaux dans des cages insalubres. **Un contrôle vétérinaire sera effectué.**

1 - L'éleveur devra indiquer sur la feuille d'engagement la date d'arrivée de ses oiseaux mis en Bourse et être apportés :

a) Pour les éleveurs résidant à proximité (+ ou - 80km) le Vendredi 27 Octobre entre 17H00 et 20h00. Ils devront être nourris pour 3 jours minimum. L'OCVO ne nourrissant pas les oiseaux en BOURSE.

b) Pour les autres éleveurs, le Mardi 24 Octobre avec le convoyage des oiseaux de concours. **Le signaler sur la feuille d'engagement.** Ils devront être nourris pour 3 jours, l'OCVO se chargeant de les nourrir une fois.

2- Un numéro " de Bourse " sera attribué à chaque éleveur. Ce numéro devra figurer au dos de chaque cage à la craie ou autre type de marqueur. Si les feuilles arrivent à temps ce numéro sera fourni par mail ou SMS.

3- Les oiseaux seront présentés, en cages de concours, 2 oiseaux maximum par cage.

4 - Dans le cas où des oiseaux seraient présentés dans une cage ouverte le nombre d'oiseaux devra être proportionnel à la cage pour éviter la surpopulation et une mauvaise impression pour le public.

5 - Sur chaque cage : le numéro de cage, la désignation de l'oiseau, son prix de vente devront être indiqués sur la façade et correspondre à la feuille d'engagement.

6 - Pour des raisons de sécurité et durant toute la durée de l'exposition , **seuls les membres de l'OCVO ou des personnes désignés et badgés**, seront habilités à attraper un oiseau dans une cage, pour quelque raison que se soit.

7 - En cas de vente, une volière appropriée sera installée pour sortir l'oiseau de sa cage et pour le mettre dans son carton.

8 - L'OCVO ne pourra être tenu responsable en cas de vol, mort ou envol d'un oiseau.

9 - Les vendeurs devront fournir le certificat de provenance fourni par la DDPP du département de résidence.

10 - Le règlement des oiseaux vendus se fera le jour même, dans la limite du temps disponible des organisateurs. En cas de manque de temps le règlement sera effectué par chèque dans le courant de la semaine suivante.

Le Bulletin d'engagement devra être dûment remplis et signés. Il devra être retourné avant le 15 Octobre dernier délais chez le Président de l'OCVO à l'adresse suivante : André Gaultier 11 Rue de la Côte Blanche 27150 Hébecourt au 06 24 96 26 29 ou par mail

: ocvo2760@yahoo.fr **avant le 15 OCTOBRE Dernier délai**